

QUESTIONS SAVE / Versailles

A Urbanisme – Cadre de vie:

A 1) Pensez-vous faire évoluer le PLU actuel ? Si oui sur quels points ?

La réforme d'un PLU est longue, complexe et coûteuse. Nous ne le ferons évoluer qu'en cas de nécessité.

A 2) Le patrimoine architectural de Versailles est en partie protégé par le PSMV. Par contre d'autres quartiers n'ont pas fait l'objet de mesures de recensement ni de protection administrative alors que leur qualité architecturale mériterait une attention et une protection. Comptez-vous mettre en place les dispositions de protection optionnelles mais très utiles pour éviter les destructions rampantes et les densifications mal maîtrisées ?

Le PSMV de Versailles est le plus important de France, en taille, avec celui de Bordeaux. Nous avons été, et seront très vigilants pour éviter toute destruction « rampante ». Le sauvetage des bassins historiques Gobert, de Richaud, de la caserne Vauban, montre notre très fort engagement en ce domaine. Nous poursuivrons par ailleurs notre vigilance dans les autres quartiers au patrimoine construit et végétal présentant un intérêt.

A 3) Pensez-vous établir un document public sur le parcellaire de Satory avec indication des propriétaires et des situations de pollution des sols parcelle par parcelle ceci en vue d'identifier le réalisme des projets?

Nous souhaitons pouvoir en effet établir un tel document, qui se heurte aujourd'hui à l'absence de communication de la Défense sur la pollution de ses terrains.

A 4) Quelles dispositions pensez-vous prendre pour poursuivre l'amélioration de la circulation des vélos dont l'usage contribue à réduire la pollution atmosphérique? Parkings (commerces et surtout gares), pistes continues sécurisées, usage surveillé des trottoirs,...Aménagement urgent pour les parkings vélos et motos en gare Rive Droite, toujours saturé. Un plan de circulation global sans discontinuités n'est-il pas nécessaire ?

Nous poursuivrons, dans le cadre des plans pluri-annuels, la création de nouvelles voies cyclables de manière à assurer la continuité du réseau sur l'ensemble de la Ville, notamment en 2014 par la création d'une piste cyclable avenue des Etats Unis qui permettra de relier l'avenue de Saint Cloud à la piste cyclable desservant Ville d'Avray ; de même rue de l'Ecole des Postes, la liaison sera établie avec le réseau de Viroflay.

De nouveaux points de stationnement vélo en ville seront installés avec des systèmes sécurisés pour lutter contre les vols.

A 5) La configuration routière autour de Versailles fait de la ville un lieu de passage de transit de véhicules et de camions. Pensez-vous pouvoir proposer des dispositifs de meilleure orientation des flux ?

L'ouverture du tunnel de l' A 86 n'a pas permis une réduction sensible du trafic de transit en centre-ville. Nous continuerons nos démarches tendant à voir instaurer une plus grande attractivité du tunnel de l'A 86, notamment par la mise en place de tarifs préférentiels par COFIROUTE et l'Etat et la mise en place d'une signalétique spécifique pour orienter au mieux les flux. Par ailleurs, il nous semble nécessaire de poursuivre nos efforts pour qu'il y ait une continuité de transports en commun entre le nord et le sud du département, alors même qu'en l'état, il n'est prévu aucune nouvelle infrastructure routière desservant le plateau de Saclay depuis le nord du département. A ce titre, nous travaillerons à la continuité d'un réseau de tram-train entre Evry, Massy, Versailles, Saint-Germain-en-Laye.

A 6) Comptez-vous développer la vidéo protection ? Comptez-vous publier des bilans périodiques des résultats déjà obtenus ?

Depuis 18 mois, 51 caméras ont été installées et nous en installerons dans l'année 45 supplémentaires. En outre, nous créerons un centre de surveillance urbain (CSU) qui fonctionnera 24h/24h. Ces dispositifs viendront compléter les moyens humains de la police municipale, dont nous renforcerons les effectifs.

A 7) Quelles dispositions comptez-vous prendre pour encourager l'électro mobilité et la réduction de la pollution de l'air. Le rythme de passage des véhicules municipaux à l'électrique sera-t-il accru ?

Nous sommes très attentifs à la préservation de notre environnement. Outre l'effort porté sur le phytosanitaire, nous avons œuvré pour la qualité de l'air. Ainsi, nous avons effectué des expériences « pilotes » de bus « propres » avec Phébus et avons également favorisé l'installation d'un système de distribution « propre » pour le dernier kilomètre (Geodis), les livraisons au domicile étant effectuées par des vélos électriques partant d'une plateforme en ville, facilement accessible aux transporteurs. En ce qui concerne le parc automobile électrique municipal, nous poursuivrons nos efforts. Nous nous sommes ainsi dotés de nombreux petits engins électriques pour les services techniques (notamment pour les services propreté et espaces verts) parfaitement adaptés à un usage urbain ; nous poursuivrons la réduction du nombre de véhicules du parc automobile et le programme d'achat de véhicules hybrides.

A 8) Quelle politique de stationnement des véhicules dans les rues ? extension du parking payant ? stations pour véhicules électriques ?

Nous étudierons la possibilité de créer des parkings de dissuasion aux entrées de Ville (notamment aux Mortemets) de manière à limiter la pression du stationnement en centre-ville. Par ailleurs, concernant les parcs de stationnement aériens, nous envisageons d'installer un système de fermeture par barrière pour une meilleure gestion du stationnement des parkings (parc de Sceaux) permettant la mise en place de tarifs attractifs pour favoriser l'attractivité des commerces.

Nous installerons de nouvelles bornes pour les véhicules électriques et travaillerons à l'accueil d'Autolib, de préférence dans les parkings publics pour éviter une neutralisation de places sur la voie publique, compte tenu de la pression du stationnement.

S'agissant de l'extension du parking payant, cette question devra être soumise aux conseils de quartier.

A 9) Pensez-vous réhabiliter certains sites administratifs actuellement en friche ou sous utilisés?

Nous avons restauré la Cour des Senteurs qui appartenait à la Ville. Nous nous battons pour faire avancer le dossier des bâtiments Roux-Spitz, nous avons ainsi fait organiser un concours d'idées par des architectes, grâce à la Fondation de Jean-Michel Wilmotte. L'Etat, propriétaire, détient les clefs de ce dossier.

A 10) Quelle issue voyez-vous au contentieux Nexity sur l'ancienne ZAC des Chantiers ?. Quel est le plan d'investissement annuel jusqu'en 2020 ?

La ZAC des Chantiers dont Nexity était concessionnaire n'existe plus, elle a été annulée par une délibération du conseil municipal en 2011.

Nexity a seulement présenté un recours contentieux indemnitaire de l'ordre de 30 M€, qui se décompose en :

- des dépenses engagées pour la conception du projet précédent (pour un montant de l'ordre de 4,5 M€) ;*
- des pertes de marge potentielles sur une opération qui restait à réaliser, alors que Nexity, en tant que promoteur, n'était titulaire d'aucun permis de construire, donc encore moins purgé de tout recours.*

La justice donne en général droit à l'indemnisation de préjudices lorsque ceux-ci reposent sur des dépenses réelles, et non sur des manque à gagner hypothétiques.

Par conséquent :

- Une décision de justice sur ce contentieux devrait conduire à une indemnisation de Nexity très éloignée de leurs prétentions ;*
- Le recours de Nexity, puisqu'il n'est qu'indemnitaire, ne pose pas de problème pour la poursuite de notre nouveau projet sur Chantiers, lequel ne coûtera que 20 M€ à la Ville (indemnisation potentielle de Nexity comprise) au lieu des 47 M€ du projet contracté par l'ancienne municipalité avec Nexity.*

A 12) L'entretien des espaces forestiers réalisé par l'ONF laisse à désirer en particulier les chemins sont souvent mal entretenus. Comptez-vous obtenir une meilleure implication des acteurs ?

Cette question sera soulevée lors des réunions régulières avec l'ONF, que nous sensibiliserons à cette thématique

B Economie :

B 1) Quelles mesures proposez-vous pour maintenir l'activité commerciale intra-muros ?

Nous poursuivrons notre aide significative aux associations de commerçants, notamment à travers la campagne « Achetez Versailles ». Nous maintiendrons la politique de mixité commerciale afin de préserver la vitalité des quartiers. Grâce à une bonne gestion de la base de données des locaux disponibles, nous favoriserons la reprise des locaux vacants et anticiperons les cessions. Nous poursuivrons notre aide à la mise en accessibilité des commerces et développerons le nombre de « bornes de stationnement : 15 minutes gratuites » favorisant les achats de courte durée. Par ailleurs,

nous veillerons à la bonne application de la Charte que nous avons initiée, visant à limiter le nombre de services en agence en remplacement des activités marchandes.

B 2) Comment comptez-vous mettre à profit le flux de touristes dans la ville en vue de retombées économiques. Comptez-vous encourager la création d'installations permettant aux touristes de séjourner sur place afin d'éviter les habituels passages éclairés des visiteurs ?

Au cours de ces six dernières années, nous avons favorisé par la création de passages, la pénétration des flux touristiques en Ville (création de la Cour des Senteurs et du Jardins, donnant accès directement dans le quartier Saint-Louis, Passage de l'avenue de l'Europe (liaison végétalisée entre l'avenue de Paris et l'avenue de Saint Cloud), passage des Etangs Gobert (liaison entre la Gare des Chantiers et l'Avenue de Sceaux)... Nous avons amélioré la signalétique aux sorties de gare et aux abords de la Place d'Armes afin de guider les touristes sur les principaux lieux de curiosités en ville.

Par ces actions, l'Office de tourisme a accueilli deux fois plus de visiteurs en 6 ans. Cet effort sera poursuivi et amplifié au cours du prochain mandat avec un renforcement des actions auprès des tours opérateurs, un meilleur référencement dans les guides touristiques, une refonte complète du site internet de l'office de tourisme.

B 3) Quelles synergies comptez-vous développer avec les activités du Château de Versailles ?

L'ouverture quotidienne de la Salle du Jeu de Paume, que nous avons initiée avec succès (16000 visiteurs en 6 mois) est un parfait exemple de la bonne collaboration entre le Château, propriétaire de cette dernière, et la Ville. L'ouverture d'autres lieux est à l'étude (Musée des Carrosses, Salle des Moulages)... Le lancement dès cette saison d'un « passeport 2 jours », incitant les visiteurs à passer une nuit à Versailles, est une autre opération réussie menée de concert avec le Château, en faveur du développement du tourisme en ville.

B 4) Comptez-vous publier le bilan annuel des divers types d'emplois présents sur la commune et leurs évolutions ?

C'est une idée intéressante dont nous étudierons la faisabilité.

B 5) Quand pensez-vous pouvoir annoncer à chaque habitant (au moins rue par rue) à quelle date son domicile sera raccordable au réseau haut-débit par fibre optique ?

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a attribué à « l'opérateur d'infrastructure » SFR, la charge du déploiement de la fibre optique (FFTH^o) sur le territoire de Versailles. L'objectif est d'apporter à l'horizon 2017, le très haut débit en fibre optique à l'ensemble des habitants. A noter que la ville n'est pas maître d'ouvrage en la matière, mais que nous jouons un rôle de facilitateur. De nombreuses réunions ont eu lieu avec SFR pour l'aider au mieux à déployer ces équipements.

Le territoire de Versailles a ainsi été divisé en 32 « poches de raccordement » dont chacune disposera d'un point de mutualisation (PM) ou « shelter » permettant 1500 connexions individuelles.

Le positionnement de ces points de mutualisation doit répondre à de multiples critères qui sont autant de contraintes techniques (emprise disponible, proximité d'un transport France Telecom, disponibilité de fourreaux de tailles suffisantes, accessibilité du local 24/24h aux opérateurs,

accessibilité des moyens de levages) mais aussi urbanistiques (nous souhaitons que ces points de mutualisation s'insèrent harmonieusement dans notre environnement -étude de projets d'insertion paysagère) et juridiques (conventionnement de domanialité avec la ville, le bailleur social ou le propriétaire privé de l'emprise, conventionnement avec les syndicats pour l'accès aux parties communes pour les immeubles).

Pour gérer au mieux ces contraintes, nous avons créé une structure de coordination interne afin de faciliter le déploiement de la fibre sur notre territoire, coordonné par un élu spécialisé dans ce domaine, les services municipaux et l'opérateur SFR. Ce soutien efficace a permis les premiers résultats suivants : mise en service d'un nœud de raccordement optique (NRO) en décembre 2013, irriguant la région et les deux premiers points de mutualisation (PM1 et PM2) : ainsi Grand Siècle et le quartier Bernard de Jussieu seront très prochainement raccordés. Le prochain PM (PM10) va être installé dans le quartier de Pershing. Ainsi, il est prévu que les premiers raccordements dans ces quartiers puissent avoir lieu avant l'été 2014. Les PM qui concernent le quartier de Porchefontaine (PM5,6,7) sont d'ores et déjà localisés et en cours d'étude d'implantation. Ainsi le raccordement de Porchefontaine et de Satory (PM 32) devrait s'enchaîner assez rapidement.

Pour les autres quartiers, nous poursuivons les études pour la mise en place de ces PM, au cœur de la Ville, avec un souci rigoureux d'insertion architecturale.

Compte tenu de ces contraintes et des investissements de SFR, la fin du redéploiement est prévue en 2017.

Ces informations ont été délivrées au cours de réunions publiques. Nous poursuivons ces réunions d'information tout au long du redéploiement et continuerons d'assurer auprès de SFR le soutien pour permettre la bonne mise en marche de ce système.

C Solidarités :

C 1) L'accueil des très jeunes enfants est-il satisfaisant ? Y a-t-il à ce jour une demande non satisfaite ? Faut-il accroître les capacités d'accueil ? Faut-il mieux coordonner l'offre de nounous ou baby-sitter ?

Tout au long de ce mandat, nous avons œuvré pour développer les possibilités d'accueil des jeunes enfants, tout en ayant le souci de bonne gestion publique. Il n'est pas possible pour la municipalité d'assurer une offre publique couvrant 100 % des besoins. Aussi, avons-nous fait le choix de diversifier les modes d'accueil, en partenariat avec les autres organismes. Ces efforts soutenus ont permis de proposer 2200 solutions d'accueil pour une demande qui s'élève en moyenne à 3500 enfants de moins de 3 ans (on peut ainsi considérer que 72 % des besoins sont couverts) ce qui place Versailles, d'après une étude récente, à la 3ème place des Villes en Ile-de-France pour son offre d'accueil.

Il faut savoir que le développement des crèches représente un coût d'investissement mais surtout de fonctionnement très important, de l'ordre de 15 000 euros par an et par berceau. C'est pourquoi notre équipe a porté un effort particulier pour optimiser la gestion des établissements municipaux (700 places), pour faciliter l'installation de crèches interentreprises qui ont permis la création de 107 places entre 2008 et 2013, avec une prévision de 60 places supplémentaires à horizon 2015 (micro crèche rue des Tournelles, 20 places Maison bleue Edme Fremy, 30 places crèche opération SEGPA-quartier st Louis), auxquels il faut rajouter les 60 places dont 10 financées par la Ville dans l'opération crèche

d'Artois avec le Ministère de la Défense. Les crèches interentreprises permettent d'augmenter l'offre d'accueil des Versaillais sans coût sur le budget municipal car financées par la Caisse d'Allocations Familiales, les entreprises réservataires et les familles dans les mêmes conditions qu'une crèche municipale. A noter qu'en 2013, 68% des places des crèches privées étaient occupées par des Versaillais.

Concernant les gardes d'enfants au domicile des parents (auxiliaires parentales), une offre de temps d'atelier va progressivement être développée afin de professionnaliser ces employées et de répondre aux souhaits des parents. Il est à noter que la ville de Versailles a été pionnière en signant une convention avec le Conseil Général pour la formation de ces gardes d'enfants. Ainsi, 80 auxiliaires parentales ont pu être formées. La Ville les informe, les inscrit sur la liste des demandeurs de ces 3 jours de formation intégralement financés par le Conseil général. Le service du Relais Accueil Petite enfance de la Goutte de Lait tient à jour le fichier des personnes ayant suivi ce stage, pour une meilleure information des familles.

Par ailleurs, il faut souligner que l'offre de jardins d'éveil du Relais Assistantes Maternelles pour les assistantes maternelles agréées a été considérablement augmentée pendant le mandat. Grâce au doublement du nombre d'éducatrices jeunes depuis 2011, 15 jardins sont ainsi en fonctionnement contre 8 en 2011, et ce dans la plupart des quartiers de Versailles (au sein des maisons de quartier de Saint Louis, Près aux Bois, Petits Bois, Porchefontaine, Chantiers et à toujours à la Goutte de Lait).

Pour faciliter la recherche de babysitters pour les familles, nous avons mis en place « le baby sittedating ». Cet événement qui se déroule en début de chaque année scolaire, permet aux parents de rencontrer directement les jeunes qui postulent pour assurer des heures de baby sitting. Cette opération rencontre un grand succès. Elle sera poursuivie.

C 2) L'accueil des étudiants est-il satisfaisant ? Y a-t-il à ce jour une demande non satisfaite ? Faut-il accroître les capacités d'accueil ?

En ce qui concerne les résidences étudiantes, un effort particulièrement important a été effectué sous cette mandature, Versailles s'est ainsi dotée de 268 logements étudiants :

- Résidence La Fresque, inaugurée en septembre 2013, 60 logements
- Résidence Jacqueline de Romilly (av. Villeneuve l'Étang), inaugurée en septembre 2013, 49 logements
- Résidence La Pérouse (site Richaud), inaugurée en novembre 2013, 82 logements ;
- Résidence Vauban, qui ouvre ses portes au mois d'avril 2014, 77 logements

Nous allons poursuivre cette politique

C 3) Les capacités d'aides à domicile et les capacités d'accueil des personnes âgées sont-elles satisfaisantes ? Quelles dispositions nouvelles sont envisagées liées au vieillissement de la population ?

*En matière d'aides aux seniors , nous avons mené une politique qui a abouti aux résultats suivants :
En ville*

- 1150 personnes suivies annuellement par le service seniors vie à domicile : portage de repas, téléalarme, registre des personnes vulnérables et visites de convivialité

• 3000 cartes de transport délivrées permettant la libre circulation des seniors dans la Ville : Maintien du pass local ; obtention de la gratuité de la carte Améthyste pour les anciens combattants

• Plus de 2000 seniors accueillis dans les différentes manifestations culturelles et de convivialité de la Ville (Déjeuner du Maire, thé dansant, représentations mois Molière, théâtre Montansier, etc)

• Soutien à la création de services de soins à domicile : Création de la filière gérontologique EPSILON par le CHV et la Clinique de la Porte Verte en 2010 ; création de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer (MAIA) en partenariat avec le CHV/la CPV et la Coordination Gérontologique (COGITEY) en 2011, création de la « halte répit » hebdomadaire de la Croix Rouge en 2012.

• De nombreux ateliers de « maintien » : Piscine Montbauron mise en place de séances seniors et d'une navette, Ateliers Mémoire, gymnastique douce, séjours de découverte, etc

• Création de l'Equipe Spécialisée Alzheimer au sein du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) en 2013.

→ Création de la plaquette ALZHEIMER 2013

→ 10 000 guides seniors distribués

→ 3 000 flyers « Ne restez pas seuls » distribués

→ Semaine bleue annuelle : plus de 25 ateliers : information sur prévention des démarchages abusifs, des chutes ; aménagement du domicile, de la conduite automobile

→ Soutien aux associations d'aide au maintien à domicile. Budget annuel : 46 000 €

En établissement :

Une large proposition de services permettant la liberté de choix du senior selon son autonomie

• Ouverture de la résidence BOELY en 2013 : 91 places de foyer logement en remplacement des 69 du FL Mignot dont 46 en logement social. Un restaurant ouvert 7j/7, 365j/an et des animations ouvertes aux seniors de la Ville. Le CCAS continue à accompagner les résidents.

• Restructuration de l'EHPAD LEPINE PROVIDENCE en plateforme gérontologique : 112 lits permanents dont 4 d'accueil temporaire, 12 places d'accueil de jour, 1 PASA, l'installation du SSIAD et son équipe ESA. Une salle polyvalente pour accueillir des manifestations intergénérationnelles. Création d'une SCIC par le CCAS. Début des travaux : fin 2014 en complément de 5 EHPAD et 2 services hospitaliers de gériatrie. → Budget annuel : 7,5 M€

Cette politique sera poursuivie autour de 3 axes :

1/ l'aide au déplacement à la demande

2/ La création du Club Boely : Restaurant ouvert aux seniors de la Ville et accès aux animations, notamment culturelles

3/ Ouverture de la plateforme gérontologique Lepine Providence lieu d'accueil, de recherche et de formation sur la gérontologie.

C 4) Comment comptez-vous rendre plus transparente la gestion des logements sociaux entre la multitude des organismes HLM présents sur la commune (au nombre de 30) ?

L'attribution des logements sociaux se fait par la commission d'attribution du bailleur (VH, 3F, La Sablière, Domaxis...) d'après les candidatures présentées par les réservataires (Ministères, notamment de la Défense et des Finances, Préfecture, Ville, 1 % patronal...)

La commission d'attribution de l'office HLM dépendant de la Ville (Versailles Habitant) comprend des membres du conseil d'administration dont un représentant élu des locataires. Pour tous les droits de réservation qui dépendent de la Ville, au moins 3 candidatures sont proposées par logement et l'ensemble de ces candidatures sont examinées avec soin et classées par la commission d'attribution du logement.

C 5) Quelle est votre politique de création de logements sociaux ? Comment comptez-vous poursuivre la politique de mixité sociale en évitant les concentrations de logements sociaux ?

Pour favoriser la mixité sociale, les opérations envisagées ne sont que des opérations à taille humaine intégrées dans un environnement de logements privés. Par ailleurs, dans les programmes de logements libres de taille importante, un quota de 25% de logements sociaux est systématiquement imposé, ceci afin d'éviter de créer une concentration donnant un sentiment de ghetto.

Les opérations de logements sociaux familiaux en cours de réalisation sont : 9 logements neufs dans le programme de Richaud Pour Versailles-Habitat, 10 logements neuf rue Jean-Mermoz par Immobilière 3F et 4 logements dans un petit immeuble ancien en acquisition réhabilitation rue de Satory par IRP

Les opérations dont les chantiers vont démarrer en 2014 ou 2015, concernent 135 logements.

D Education et culture :

D 1) Comment comptez-vous mettre en oeuvre l'accompagnement des rythmes scolaires et l'amélioration des formations des élèves en maternelle et primaire ?

Il n'est pas encore certain que la réforme des rythmes scolaires soit mise en place à la rentrée de 2014. En effet, elle est très coûteuse pour les collectivités (l'Etat semble ne pas vouloir mettre de moyens pour cette réforme) et s'il n'y a pas « obligation », elle ne sera pas appliquée à Versailles. Si toutefois elle devait se mettre en place, cette réforme s'imposera à nous, la gestion du personnel enseignant relevant exclusivement de la compétence de l'Etat. Nous avons d'ores et déjà pris les dispositions pour répondre alors à ces obligations.

En tout état de cause, nous maintiendrons les études surveillées et l'accueil post scolaire jusqu'à 18h30 comme aujourd'hui, et l'accueil à partir de 7h30.

La Ville assurera des activités d'éveil pour les plus petits, et des ateliers éducatifs pour les 6-11 ans (un atelier par enfant et par semaine)

D 2) Envisagez-vous des soutiens pour l'enseignement supérieur à Versailles?

Nous soutenons l'Université par diverses actions (logements étudiants, remise de prix....), par contre une commune ne peut financer le fonctionnement d'une université.

D 3) La politique d'offre théâtrale actuelle est-elle à la hauteur des besoins ? Quelles propositions ?

La Ville a une offre théâtrale exceptionnelle pour 90 000 habitants, grâce à la nouvelle programmation du théâtre Montansier, 4 compagnies en résidence et un important festival accessible à tous.

E Information-participation :

E 1) Comptez-vous rendre accessible à tous, la totalité des documents préparatoires et des études présentés en Conseil Municipal ? Ce serait en effet le seul moyen de comprendre les débats (Site internet à utiliser).

Nous envisageons de mettre en ligne sur le site internet les projets de délibérations avec les notes explicatives avant chaque séance du conseil municipal, qui viendront compléter l'ordre du jour déjà mis en ligne.

E 2) Les conseils de quartier des 6 dernières années ont été très inégaux dans leurs fonctionnements. Certains ont émis des propositions d'amélioration du dispositif (Ordre du jour, périodicité, communication,...). Comment comptez-vous améliorer le fonctionnement dans la mandature ?

Nous réunirons dès le début de la mandature les présidents et vice-présidents de conseil de quartier et établirons une feuille de route (ordre du jour et périodicité). Nous ferons régulièrement des points d'étape avec eux afin d'établir une cohérence entre les conseils de quartier tout en respectant les spécificités de chacun. La communication sur internet notamment sera repensée.